

CANADIAN CHEER

POLITIQUE RELATIVE À LA

SCISSION DE DIVISION

Objectif : La présente politique a pour objectif de définir les lignes directrices et les procédures relatives à la répartition des divisions lors des événements de Canadian Cheer, afin de garantir une approche équitable et uniforme dans le classement des équipes au sein des divisions. Cette politique sera appliquée afin de maintenir l'équilibre concurrentiel et d'assurer le bon déroulement de l'événement pour tous les participants.

Énoncé de politique

Lignes directrices relatives à la division des équipes : La répartition des divisions lors des compétitions de Canadian Cheer sera déterminée selon un système de quotas, afin de garantir que les équipes soient réparties dans des divisions d'une taille raisonnable et compétitive. Cette répartition tiendra compte du nombre d'équipes inscrites dans une division, ainsi que de la taille de l'effectif de chaque équipe.

Quand faut-il envisager un scellement de division : On envisagera de scinder une division lorsqu'elle comptera au moins 10 équipes inscrites. Cela permet d'éviter la surcharge des divisions et d'assurer un meilleur équilibre concurrentiel.

Confirmation de la composition de l'équipe et de la division : La décision finale concernant la répartition des divisions sera prise en fonction de l'effectif confirmé des équipes et du nombre d'équipes dans chaque division. Une fois la répartition des divisions établie, celle-ci ne pourra plus être modifiée après la date de confirmation finale.

Date de confirmation : La date limite à laquelle toutes les équipes devront confirmer la composition de leur effectif et leur placement dans une division sera communiquée à tous les participants. Passé ce délai, aucune modification ne sera autorisée et la répartition des divisions sera considérée comme définitive.

Équité et cohérence : Il est important que la répartition des divisions se fasse de manière équitable et cohérente afin de garantir à toutes les équipes une chance de rivaliser. Les organisateurs de l'événement examineront toutes les répartitions avant le début de celui-ci pour s'assurer qu'elles correspondent bien à la structure de compétition prévue.

Communication : Les équipes seront informées de leur classement dans leur division ainsi que de tout changement dans la répartition des divisions avant l'événement. Toutes les mises à jour et confirmations seront communiquées en temps opportun, afin de permettre aux équipes de prendre les dispositions nécessaires.

Conclusion : La présente politique relative à la répartition des divisions vise à garantir que toutes les équipes soient placées dans des divisions qui reflètent la taille de leur effectif et le nombre total d'équipes participantes. En respectant ces lignes directrices, nous souhaitons créer un environnement compétitif et équitable pour tous les participants aux événements de Canadian Cheer.

Date d'entrée en vigueur : La présente politique entre en vigueur immédiatement et s'appliquera à tous les futurs événements de Canadian Cheer.

